AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-6-70 077436

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 - 9.57

ABONNEMENT ANNUEL

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.12 K

25 Francs

Supplément n° 3 au bulletin n° 117 de Juin 1970 — 19 Juin 1970

VIGNE

MILDIOU : Les orages survenus, depuis quelques jours, sur l'ensemble du vignoble de Bourgogne et de Franche-Comté ont provoqué le lessivage des produits appliqués. Les orages violents du 16 et 17 Juin, notamment accompagnés de grêle, ont contraint les vignerons à renouveler d'urgence le traitement (Saône-et-Loire), comme nous l'avons conseillé dans la note précédente (16 Juin).
Un nouveau traitement devra être appliqué sur l'ensemble du vignoble, dans tous les départements de Bourgogne et de Franche-Comté dès le 22 Juin (Date limite : 26 Juin - Prévision de nouvelles taches).
Ce traitement quoique survenant pendant la floraison est important. Les risques de dissémination (phase actuelle) sur une végétation non protégée sont nombreux. Utiliser de préférence un produit organique de synthèse ou un organo-cuprique à faible teneur en cuivre. Vérifier les doses d'application à l'hectare. La protection des jeunes grappes devra être assurée, de bonne manière, afin d'éviter les attaques de rot-gris.
Les "plantes" devront particulièrement être surveillées, vu la rapidité de croissance.

OIDIUM : Ajouter un anti-oïdium à la bouillie anti-mildiou.

ARBRES FRUITIERS

Observations importantes : Tout traitement lessivé par une pluie de 20 à 30 m/m doit être renouvelé sans attendre l'avis de la Station.
POU DE SAN JOSE : Le traitement d'été est à appliquer au moment de l'apparition des larves mobiles. Ce traitement, obligatoire dans les zones contaminées et de protection, devra être effectué d'ici la fin du mois de juin en utilisant :

- soit une bouillie à base d'Oléoparathion, à raison de 1 litre de ce produit pour 100 l d'eau.
- soit une bouillie insecticide composée d'huile blanche de pétrole (1 Litre pour 100 l d'eau) additionnée de D.D.T. 50 %, à raison de 0 kg 200 pour 100 litres d'eau

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE L'OIGNON - SEPTORIOSE DU CELERI : Les risques d'extension des foyers existants sont importants - Renouveler les traitements.
ARAIGNEES JAUNES SUR CELERIS : Attaques sérieuses localement, stoppant la végétation - Ajouter à la bouillie antiseptoriose, un acaricide systémique, type diméthoate ou endothion.

PETITS FRUITS

OIDIUM DU CASSISSIER : Renouveler le traitement - Dans le cas d'utilisation du dinocap et du drazoxolon, ajouter un produit efficace contre l'anthracnose.

HOUBLONS (5e Traitement)

MILDIOU : Renouveler le traitement.

PUCERONS : Ajouter un produit insecticide efficace contre les pucerons selon l'importance des colonies visibles à la face inférieure des feuilles.

Dernière Note : Supplément n° 2 au bulletin n° 117 de Juin 1970.

Les Ingénieurs-Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P308